

naient de régions éloignées du pays. Le vote final est intervenu vers la fin de la semaine alors qu'il leur fallait se trouver dans leurs circonscriptions.

Des voix: Oh!

L'hon. M. Lambert: C'est parfait. Le ministre réside dans le centre du Canada et seuls des libéraux de cette région-là étaient présents au comité.

L'hon. M. Benson: Les libéraux sont restés mais le député n'a pas voté.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la même raison. Nous savons tous que les ministériels sont ici parce que le premier ministre le leur a ordonné.

Une voix: Qu'est-ce que Stanfield vous a ordonné?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, il faut laisser la possibilité au député d'Edmonton-Ouest de prononcer son discours. Si des députés disconviennent de ses remarques, ils pourront intervenir ultérieurement et exposer leurs opinions.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Je dirais simplement au ministre que s'il avait su qu'autant de députés du centre n'avaient pas participé au vote final, députés dont le seul intérêt est d'être présents à ce vote, il aurait également su que les membres de mon groupe prenaient l'avion à midi ce même jour.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Lambert: Parfait. Tout ce chahut provient de députés d'en face confortablement assis.

M. Francis: Nous sommes à la Chambre des communes.

L'hon. M. Lambert: Oh, oui! Cette intervention est du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Si vous désirez éviter ces situations, il faudra que vous fassiez modifier les heures de vol des correspondances partant d'Ottawa. Ne parlez pas de voyages difficiles à des gens qui viennent de l'autre bout du pays.

M. Mahoney: Vous y étiez.

• (12.30 p.m.)

L'hon. M. Lambert: Je me suis abstenu parce que je savais fort bien que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) dirait au ministre des Finances que nous avions tous voté en faveur du bienheureux rapport. Ce dernier présente de nombreux éléments auxquels je m'oppose et en me prévalant de mon droit d'abstention, je n'ai fait qu'exercer le même droit dont se sont prévalus les députés en votant pour ou contre. J'ai fait preuve d'un meilleur jugement que ceux qui sont venus au comité parce qu'on le leur avait demandé et qui ont voté sur une question qu'ils ne connaissaient même pas. Voilà les bienheureux moutons venus trotter dans nos parages. La dernière partie des audiences du comité fut une véritable parodie.

Si le ministre veut s'engager dans cette polémique, nous lui répondrons du tic au tac. Pour ce qui est de l'interprétation de l'amendement que j'ai présenté mercredi dernier qui, comme je l'ai déjà dit, a fait l'objet d'un débat entre les leaders de la Chambre, le ministre en a faussé délibérément le sens. Le président du Conseil privé (M. MacEa-

chen) connaît la juste interprétation qu'il faut lui donner. Il n'est pas question de mise en vigueur le 1^{er} janvier 1972. Par ailleurs, toutes ces soi-disant difficultés mentionnées par le ministre des Finances sont tout simplement dues au fait qu'il n'a pas lu ni compris l'amendement. Aux termes de la loi, la date d'entrée en vigueur est la date de la promulgation et non pas le 1^{er} janvier 1972. C'est parce que le ministre insiste sur cette date qu'il parle de la sorte.

M. Gibson: Venez-en au point suivant.

L'hon. M. Lambert: J'espère que le député pourra contribuer à ce débat. Le ministre prétend que par son vote de mercredi soir, le comité plénier a largement approuvé le bill. Nous n'allions pas exiger que l'on vote par assis et levé sur chaque article. Le ministre devrait inclure tous les votes «sur division» et tous ceux qui avaient fait l'objet de votes antérieurs. En effet, quelque 130 articles avaient été mis aux voix avant, et certains des résultats avaient été «sur division». Les paroles du ministre reflètent sans doute la volubilité d'un rédacteur qui croyait pouvoir tirer profit d'un vote qui est sans précédent dans l'histoire de la Chambre. Si l'opposition avait insisté pour que l'on vote par assis et levé sur chaque article qui fut voté «sur division», le comité serait resté ici jusqu'à 3 heures du matin.

Une voix: Qu'y a-t-il à redire à cela?

L'hon. M. Lambert: Nous ne prétendons pas que cela aurait gêné davantage les ministériels que les députés de l'opposition. Je veux seulement faire ressortir que le fait de lancer «sur division» indique qu'il y a opposition.

Le ministre a tenté de donner l'impression qu'il n'y a eu, ce soir-là, un vote en bonne et due forme qu'à 29 occasions, que l'opposition a fait bloc à six de ces occasions, et qu'il en ressortait que le bill avait été uniformément approuvé par le comité plénier. En fait, lorsque le ministre a rejeté l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield) au sujet de l'article 1, il n'a pas reçu l'appui du pays. Dans leur grande majorité, les journaux favorables au parti libéral ne se sont pas ralliés à la façon de voir du ministre.

M. Haidasz: Il s'agit d'éditorialistes conservateurs.

L'hon. M. Lambert: Non, ce sont des journaux qui, normalement, appuient le parti libéral. Et pourtant, tous ont blâmé le gouvernement d'avoir imposé la clôture. Ils insistent aussi pour dire que le bill aurait dû être divisé. Le ministre devrait voir la montagne de courrier que je reçois en ce moment de personnes qui réclament que le bill soit divisé, même maintenant, mais non de la manière farfelue que le ministre a suggéré.

Qu'on me permette de lire la motion; nous verrons quels effets en découleront. Ce n'est pas le 1^{er} janvier 1972 que le bill doit entrer en vigueur, mais le jour de la proclamation.

L'hon. M. Benson: C'est le jour à partir duquel les modifications fiscales seront appliquées.

L'hon. M. Lambert: Le ministre me rappelle un ancien secrétaire d'État, une dame qui représentait la région de Niagara Falls, et l'attitude qu'elle a prise lorsqu'elle a présenté la première version du régime des pensions du Canada. A ses yeux, c'était le régime le plus parfait du monde et quiconque osait le critiquer était un idiot. En fait, pour employer ses propres mots, ils étaient stupides. Néanmoins, le régime a subi quatre révisions. On peut